

Un air de liberté souffle sur la Lozère

Lozère

Wireless



- Participez à un projet innovant vecteur de dynamisme !
- Offrez la connexion Internet à vos clients !

Pour plus de renseignements sur l'adhésion à Lozère Wireless
Contactez POLeN au 04 66 45 33 02 | l.toussaint@polen-mende.com

LOZERE WIRELESS

RESEAU COMMUNAUTAIRE SANS-FIL DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Les technologies numériques ne cessent d'influencer le développement du secteur du tourisme, qu'il s'agisse de promouvoir et de commercialiser l'offre d'un territoire sur Internet ou de proposer de nouveaux services à la clientèle.

Afin d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'enrichissement de leurs prestations POLeN a construit l'architecture d'un réseau de points d'accès sans-fil à l'Internet haut-débit.

La mise en place de Lozère-Wireless répond à un besoin largement exprimé par les professionnels du tourisme à l'occasion des réunions d'information sur le thème de l'e-tourisme organisé depuis 2006 par POLeN dans le cadre du programme TourisMa'TIC. Le Schéma Départemental des TIC en Lozère, dont le Département a confié l'élaboration au cabinet IDATE - Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe - insiste également sur la nécessité de développer ce type d'usages, en lien avec la filière tourisme.

La clientèle d'affaires et la clientèle touristique possèdent et utilisent de plus en plus souvent des appareils équipés d'un moyen de connexion sans-fil à Internet (ordinateur portable, téléphone mobile, appareil photo numérique, console de jeux,...). La mise à disposition d'un accès Wi-Fi fait donc partie des nouveaux services à proposer.

Parallèlement aux offres des opérateurs télécom et des prestataires informatiques, des projets de hot spots communautaires sont apparus dans la plupart des grandes villes françaises. C'est sur cette architecture technique « open source » à double niveau que repose le réseau de hot-spots Wi-Fi « Lozère Wireless ».

Comment ça marche ?

Chaque professionnel membre du réseau Lozère-Wireless s'équipe d'une borne d'accès Wi-Fi reliée à sa propre connexion Internet haut-débit. Lorsqu'un client souhaite se connecter à Internet, une carte d'authentification avec identifiant et mot de passe, lui permettant d'accéder au réseau, lui est remise. Afin de respecter la législation applicable aux professionnels mettant un accès Internet à disposition du public, un serveur unique procède à l'identification et à l'enregistrement des données de connexion pour l'ensemble des points d'accès du réseau.

Cette solution, avantageuse économiquement pour les professionnels, permet de proposer la gratuité de l'accès Internet à l'ensemble des utilisateurs du réseau. Cet accès de courtoisie est un moyen d'appel, de fidélisation et de gratification de leur clientèle.

Lozère Wireless utilise les technologies les plus récentes pour la sécurisation des données.

Les utilisateurs peuvent indistinctement utiliser leurs codes d'authentification, dont la durée de validité est limitée, dans tous les points d'accès du réseau.

**Lozère Wireless constitue, de ce fait,
le plus grand espace de navigation libre en France.**

Depuis le 16 octobre 2006, tous les points d'accueil du public en Lozère peuvent devenir point d'accès « Lozère Wireless » :

- hôtels, restaurants et cafés ;
- campings ;
- parcs de loisirs, de découverte et d'aventure ;
- chambres d'hôtes et villages de gîtes ;
- autres lieux d'accueil du public.

QUESTIONS / REPONSES

1. *Qu'est ce que le Wifi ?*
2. *Qui sont les utilisateurs du Wifi ?*
3. *Les nouveaux objets communiquant ?*
4. *Pourquoi proposer du Wi-fi ?*
5. *Quelles contraintes légales s'imposent aux professionnels souhaitant mettre en place un accès Wi-Fi dans leur établissement ?*
6. *La sécurité pour l'hôtelier ? Et pour les utilisateurs ?*
7. *L'utilisateur est-il contraint d'utiliser ses identifiants de connexion dans un seul établissement ?*
8. *Un utilisateur du réseau peut-il librement télécharger des fichiers sur Internet ?*
9. *Quels avantages pour un professionnel ? maitrise de sa connexion*
10. *Comment les hôtels vont communiquer ?*
11. *Quel est le matériel nécessaire ? Faut-il souscrire à une nouvelle offre haut-débit ?*
12. *Quel est le coût de la solution ?*
13. *Quels sont les sites pilotes qui ont expérimenté la solution ?*
14. *L'objectif de Lozère Wireless ?*
15. *L'architecture technique ?*

1. Qu'est ce que le Wifi ?

Le Wi-Fi (contraction de Wireless Fidelity), également connu en français sous le nom d'ASFI (Accès Sans Fil à l'Internet), est le plus répandu des systèmes de communication sans fil.

Il permet d'interconnecter sans aucun câble des ordinateurs, des terminaux mobiles (Pocket PC, PDA, téléphone mobile), des équipements réseaux (imprimantes, caméra IP, ...) et tous les nouveaux objets communiquant (console de jeux portable, caméra et appareil photo, téléphone mobile, ...).

Les données sont échangées entre les différents équipements en haut débit et la portée du signal est de plusieurs dizaines de mètres en intérieur et jusqu'à plusieurs centaines de mètres en extérieur.

Ce système est particulièrement utilisé pour rendre accessible l'Internet haut débit à des utilisateurs. Ces zones sont appelées des « hot spots » (ou des zones Asfi).

2. Les nouveaux objets communiquant ?

De plus en plus d'objets disposent d'un moyen de connexion à l'Internet haut-débit.

Tous les ordinateurs portables sont aujourd'hui équipés d'une carte réseau Wi-Fi, permettant à leurs utilisateurs d'utiliser Internet en toute mobilité. Les Pocket PC, ou PDA le sont eux aussi de plus en plus souvent.

Plus surprenant, on voit aujourd'hui apparaître de plus en plus d'objets capables de communiquer en utilisant les capacités du Wi-Fi.

Les consoles de jeux vidéo portables, les appareils photos numériques, les caméras IP, les téléphones portables, et même certains gadgets comme le « lapin Nabaztag » sont équipés d'un moyen de connexion WI-Fi. Jouer en ligne, envoyer ses dernières photos de vacances, téléphoner gratuitement depuis un hot-spot Wi-Fi, ou obtenir de son lapin électronique les dernières prévisions météo peut directement être effectué à partir de périphériques mobiles autonomes. L'appropriation rapide de cette technologie répond à une demande de mobilité et de liberté de la part des utilisateurs. De plus en plus d'objets devraient pouvoir utiliser dans le futur la richesse d'Internet, qu'il s'agisse de contenus ou de services.

3. Pourquoi proposer du Wi-fi ?

Un moyen d'appel, de fidélisation et de gratification de la clientèle.

Pour la clientèle « affaires ». Les travailleurs nomades ont des besoins croissants d'échanges de données avec leur entreprise (mail, passation de commandes, planning,...). Les connexions Internet classiques via un modem analogique

proposent un débit limité qui ne répond plus aux besoins d'une clientèle professionnelle.

Pour la clientèle « tourisme », qui dispose de plus en plus souvent d'un équipement informatique équipé d'un moyen de connexion à Internet sans fil, le Wi-Fi est une nouvelle prestation d'appel.

Un accès de courtoisie offert aux clients

C'est le choix des professionnels membres de Lozère Wireless, qui profitent d'un investissement minimal de par la mutualisation des coûts.

4. Quelles contraintes légales s'imposent aux professionnels souhaitant mettre en place un accès Wi-Fi dans leur établissement ?

La loi adoptée le 23 janvier 2006, visant à lutter contre le terrorisme, prévoit "pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales" que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI), les opérateurs de téléphonie, les cybercafés et, plus largement, tous les organismes permettant au public une connexion gratuite ou payante, seront tenus de conserver pendant un an les données relatives aux communications de leurs usagers.

Les professionnels souhaitant mettre à disposition de leurs clients une connexion Wi-Fi est donc tenu de mettre en place un système de collecte et d'enregistrement des données de connexion. C'est généralement la partie la plus coûteuse de l'investissement dans une solution Wi-Fi.

C'est en mutualisant le service d'enregistrement des données de connexion, et en s'appuyant sur une architecture « open source » que la solution Lozère Wireless permet une réduction très importante du montant de l'investissement et des frais de fonctionnement.

La solution Lozère Wireless assure l'enregistrement et la conservation des données de connexion et limite l'accès à Internet aux seuls utilisateurs autorisés.

5. Que niveau de sécurité pour les professionnels et pour les utilisateurs du réseau ?

Assurer la sécurité et l'intégrité de son système informatique. En isolant le réseau informatique du professionnel de celui mis à disposition des utilisateurs de la connexion Wi-Fi, la solution Lozère Wireless assure la sécurité des données privées de chaque professionnel.

En limitant l'accès à certains services Web (Internet, Internet sécurisé, messagerie électronique, messagerie instantanée) et aux applications d'entreprises (Réseau Privé Virtuel), les utilisateurs connectés ne font pas un usage abusif de la bande passante (échanges de fichiers, transferts FTP, SPAM,...).

Seuls les utilisateurs disposant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe peuvent se connecter. Seuls les utilisateurs disposant d'un identifiant et d'un mot

de passe Lozère-Wireless peuvent se connecter à un hot-spot du réseau. Afin de garantir les données personnelles de chaque utilisateur, le processus d'identification des utilisateurs utilise une clé de cryptage du type Secure Socket Layer à 128 bits.

Afin de garantir la confidentialité des données échangées par les utilisateurs de Lozère-Wireless, l'interconnexion de périphériques informatiques n'est pas possible sur le réseau. Le cryptage de données au format WEP (clé de 40 bits) relativement facile à contourner n'est pas activé sur le réseau de hot-spot. L'accès à un réseau d'entreprise est recommandé via un Réseau Privé Virtuel (V.P.N).

6. Un utilisateur peut-il se connecter indifféremment dans un plusieurs pont d'accès Lozère-Wireless ?

Les identifiants de connexion peuvent être utilisés indifféremment dans chacun des points d'accès Lozère-Wireless. Ainsi, un utilisateur séjournant dans un établissement du de la Margeride pourra également se connecter à Internet depuis la terrasse d'un café des Gorges de la Jonte.

7. Un utilisateur du réseau peut-il librement télécharger des fichiers sur Internet ?

Afin de préserver la bande passante disponible sur chaque hot-spot Lozère-Wireless, et afin de la partager équitablement entre tous les utilisateurs connectés l'accès à certaines applications web est limité. Aucune restriction ne concerne l'accès à Internet, à l'Internet sécurisé, à la messagerie électronique et aux messageries instantanées et aux applications de Réseau Privé Virtuel (connexion sécurisée à un réseau d'entreprise).

8. Quels avantages pour un professionnel par rapport aux autres offres du marché ?

Lozère-Wireless permet à un professionnel du tourisme de partager librement sa connexion Internet avec ses clients. A la différence des offres proposées par les fournisseurs d'accès à Internet, les professionnels restent maîtres de l'utilisation qui est faite de leur connexion, et les clients peuvent l'utiliser en toute gratuité. C'est en partie le coût de mise en œuvre et d'exploitation largement inférieur aux offres du marché qui permet aux professionnels de proposer gratuitement ce service.

La dynamique de réseau est également un point important du projet. Lozère Wireless crée le plus grand espace de navigation libre en France, les utilisateurs pouvant indistinctement utiliser leurs codes d'authentification dans tous les points d'accès du réseau.

9. Les outils de communication à disposition des points d'accès ?

Des affiches et autocollants signalent la présence d'un hot-spot Wi-Fi dans chaque établissement membre du réseau.

Le site Web www.lozere-wireless.com assure la promotion de cette opération et de chacun des membres du réseau. Les visiteurs préparant un voyage professionnel ou touristique y trouveront la liste des établissements adhérents à Lozère-Wireless et un mode d'emploi pour se connecter simplement.

10. Quel matériel est nécessaire ? Faut-il souscrire à une nouvelle offre haut-débit ?

Pour chaque site, le coût total de l'installation dépend de la zone à couvrir. La solution de base se compose d'un routeur qui fait également office de borne Wi-Fi. La portée maximale du signal est d'environ cent mètres suivant les obstacles qui vont gêner la propagation des ondes. La puissance d'émission du signal Wi-Fi par le routeur a été un critère de choix important dans la sélection du matériel. Pour les campings, notamment, la mise en place de plusieurs bornes peut être envisagée. Le prestataire sélectionné par l'établissement pour la fourniture du matériel devra être en mesure de proposer une solution adaptée à chaque site.

Le routeur Wi-Fi embarquant le logiciel Lozère-Wireless doit être directement connecté à la liaison haut-débit déjà en place chez le professionnel.

11. Quel est le coût de la solution ?

La fourniture du routeur et son paramétrage, la configuration et l'installation sur site du matériel, ainsi que le service de maintenance pour une période d'un an doit être confiée à un prestataire informatique. Cette prestation incluant également l'accès au serveur mutualisé d'authentification hébergé à POLeN est facturée 450 € H.T.

Les années suivantes, l'accès au serveur mutualisé d'authentification et la maintenance de la borne Lozère-Wireless est facturée 170 € H.T.

En adhérent à la solution Lozère Wireless, les professionnels bénéficient également des supports de communication (affiches, autocollants, cartes d'identification à remettre à aux clients).

Le financement des supports de communication est pris en charge par POLeN.

Le site Internet www.lozere-wireless.com assure la promotion de l'opération. Les établissements participant y sont géo-référencés, de même qu'ils sont déclarés dans les annuaires en ligne de points d'accès à l'Internet sans fil.

A titre de comparaison, le coût de mise en place d'une solution Wi-Fi incluant l'installation des bornes relais et la mise à disposition d'un système de gestion (cartes prépayées) varie de 2 000 € H.T à plus de 12 000 € H.T.

ARISS INFORMATIQUE
Gérard AGULHON
2 rue des Finets
48 000 MENDE

gerard.agulhon@ariss.fr
04 66 45 82 13